

FARM1PM

2013 - 2014

Année d'études préparatoire au master en sciences
pharmaceutiques**A Bruxelles Woluwe - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences biomédicales et pharmaceutiques**Organisé par: **Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)**Code du programme: **farm1pm****Table des matières**

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Evaluation au cours de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	4
Programme détaillé	5
- Programme par matière	5

FARM1PM - Introduction

Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en sciences pharmaceutiques.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en sciences pharmaceutiques.

FARM1PM - Conditions d'admission

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" :

- Accès à l'année préparatoire pour les titulaires de diplômes de l'[enseignement supérieur non universitaire de type court](#)
- Accès à l'année préparatoire pour les titulaires de diplômes de l'[enseignement supérieur non universitaire de type long](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

- **Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :**

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "*par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.*

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

- **Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier)** pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

Ce programme est particulièrement accessible aux bacheliers en sciences dentaires, en médecine, en sciences de l'ingénieur (orientation bioingénieur) et en sciences chimiques, ainsi qu'à certains bacheliers en sciences biomédicales.

D'autres candidats d'autres orientations ou ayant effectué des études hors UE pourraient également se voir imposer ce programme d'accès au master pour réaliser une mise à niveau.

Procédures particulières d'admission et d'inscription

La demande doit être adressée au secrétariat de la Faculté de Pharmacie et des Sciences biomédicales.

FARM1PM - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme de cette année préparatoire vise à fournir à l'étudiant les compétences souhaitées pour entamer le programme de master en sciences pharmaceutiques.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les cours font l'objet d'un examen soit écrit soit oral ; certains d'entre eux s'appuient sur la réalisation d'un travail personnel.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite de cette année préparatoire ne conduit pas à un diplôme mais sa réussite donne un accès direct au master en sciences pharmaceutiques.

FARM1PM - Gestion et contacts

Gestion du programme

Entité de la structure FARM

Acronyme	FARM
Dénomination	Ecole de pharmacie
Adresse	Avenue Mounier, 73 bte B1.73.03 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 73 60
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)
Commission de programme	Ecole de pharmacie (FARM)

Responsable académique du programme : [Emmanuel Hermans](#)

Jury

Personnes de contact

Personne de contact : **Josiane Toremans**
Conseiller aux études : **Etienne Sonveaux**

FARM1PM - Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

En fonction de son parcours antérieur, le programme de l'étudiant est constitué d'une liste de cours choisis dans le programme de [bachelier en sciences pharmaceutiques](#). Ce programme sera déterminé en concertation avec le responsable de la formation. L'année d'études préparatoire est comprise entre 16 et 60 crédits.

